

AIDES AUX ENTREPRISES

ÉTUDES DE FAISABILITÉ

Objet

Les entreprises porteuses d'une étude de faisabilité préalable à un projet de recherche et développement (R&D) peuvent bénéficier d'une aide, principalement sous forme de subvention. L'aide peut couvrir un pourcentage des coûts admissibles qui varie selon la **taille de l'entreprise**.

Bénéficiaires

L'aide est destinée aux entreprises établies au Luxembourg qui effectuent une étude de faisabilité préalable à un projet de R&D, tels que :

- le développement expérimental ;
- la recherche fondamentale ; **ou**
- la recherche industrielle.

Coûts admissibles

Les coûts admissibles sont **ceux directement liés aux études de faisabilité**, notamment :

- les **frais de personnel** ;
- les **coûts des instruments et du matériel** ;
- les **coûts de la recherche** ;
- les **frais généraux additionnels et les autres frais d'exploitation**.

Montant

Le montant maximal de l'aide est calculé sur la base des coûts admissibles de l'étude et ne peut pas dépasser **50 % des coûts admissibles**.

L'aide maximale ci-dessus peut être **majorée** de :

- 10 % pour les moyennes entreprises ; **et**
- 20 % pour les petites entreprises.

Délais

Les demandes doivent être soumises **avant le début de la réalisation des investissements de R&D ou des activités connexes visées**.

Autorités compétentes et liens utiles

Ministère de l'Économie

Luxinnovation (pour l'accompagnement dans le montage des projets)

Formulaire de demande Guichet.lu

Loi du 6 juin 2025 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation

Dernière mise à jour: 5 août 2025

Contacts

Gilles Reding

T : (+352) 42 67 67 - 227

E : gilles.reding@cdm.lu

